

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 15^e réunion de l'année 2021 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le mardi 2 novembre 2021, à 17 h, dans la salle D-329 du Cégep de Rimouski, sous la présidence de M. François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier (président)
M. Raymond Lacroix
Mme Jocelynn Meadows
M. Michel Pineault
M. Philippe Saindon

ABSENCE

Mme Janice Lemoignan (motivée)

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Claire Bérubé (secrétaire d'assemblée)

21-15.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

21-15.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

21-15.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 14^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 21-14) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 14^e rencontre du 19 octobre 2021, en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

21-15.04 RECLASSIFICATION DU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le 19 octobre 2021, le conseil d'administration procédait à une modification de la structure organisationnelle du Collège en créant la Direction des affaires étudiantes (CA 21-07.15). L'intérêt et la pertinence pour le Collège furent bien expliqués.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (politique D-7 du cahier de gestion), stipule que « *Le changement de la classification attachée à un poste régulier est la responsabilité du comité exécutif. La décision doit s'appuyer non seulement sur un avis de la Direction des ressources humaines suite à une étude des tâches, mais aussi, principalement, sur l'intérêt et la pertinence pour le Collège de modifier la description du poste.* »

M. Leblanc, directeur adjoint aux affaires étudiantes a complété le formulaire de demande de reclassification « Évaluation d'emploi – personnel d'encadrement des Cégeps » le 15 septembre dernier. La Direction des ressources humaines a procédé à l'analyse de l'ensemble des tâches et confirme que ces dernières relèvent de la catégorie d'emploi de direction. Ainsi, une reclassification du poste de direction adjointe à direction est recommandée. En conformité avec le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des Collèges d'enseignement général et professionnel*, cette direction est classifiée 9.

Comme c'est le cas en matière de reclassification et puisque M. Leblanc réalise déjà ces nouvelles tâches, une rétroactivité est prévue à la date de la demande de reclassification, soit le 15 septembre dernier.

CONSIDÉRANT le formulaire de demande de reclassification dûment complété en date du 15 septembre;

CONSIDÉRANT que l'analyse des tâches révèle des tâches de niveau de direction;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Direction des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la pertinence pour le collège de modifier la description du poste;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de reclassifier M. Ugo Leblanc, à titre de directeur des Affaires étudiantes.

21-15.05 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR AU CENTRE DE FORMATION AUX MESURES D'URGENCE (CFMU) : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le 26 janvier 2021, le comité exécutif procédait à la création du poste de coordonnatrice ou coordonnateur au CFMU et à la formation du comité de sélection (ComExec 21-02.04).

Afin d'amorcer le processus de dotation du poste en question, l'offre d'emploi fut publiée une première fois le 2 février 2021 et le comité de sélection, créé conformément à l'article 11.4 e) de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion), procéda ensuite à des entrevues, qui se sont avérées non concluantes. Un deuxième affichage du poste est donc publié le 22 mars où aucune candidature ne fut retenue.

Le 25 août dernier, le concours est à nouveau ouvert. Au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

CONSIDÉRANT le poste à pouvoir;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de madame Geneviève Vézina au poste de coordonnatrice au Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU).

L'entrée en fonction est prévue pour le 4 novembre 2021.

21-15.06 FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE PROMOTION, INFORMATION ET COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Jocelynn Meadows prend la parole pour souligner la qualité du travail de madame Anne-Sophie Lebel ainsi que sa collaboration avec tous les départements du Cégep.

Madame Anne-Sophie Lebel, titulaire du poste, quittera ses fonctions à compter du 22 novembre prochain.

Afin d'amorcer le processus de dotation, un comité de sélection doit être créé.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadres de niveau coordonnateur, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, du directeur ou de la directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre, examine les candidatures reçues. »

Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la vacance du poste à compter du 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection formé selon le point 11.4 f) de la Politique de dotation en ressources humaines (D-7), soit du supérieur immédiat, de la directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre. Le comité exécutif désigne monsieur Raymond Lacroix à titre de membre externe du comité de sélection.

21-15.07 TARIFICATION DES CHAMBRES, DU STATIONNEMENT ET DU SERVICE D'HÔTELLERIE DES RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le sujet. À la suite d'une discussion entre les membres du comité, il est convenu que dorénavant la tarification des chambres, du stationnement et du service d'hôtellerie des Résidences sera déposée une fois par année lors de l'adoption des budgets.

Les Résidences du Cégep de Rimouski révisent chaque année la tarification des chambres en location aux étudiantes et aux étudiants du Collège, la tarification pour les vignettes de stationnement ainsi que la tarification pour le service d'hôtellerie pour un court séjour.

Après une analyse des prix de location de la concurrence, du taux d'occupation actuel et du coût des services de câblodistribution et d'Internet, le Collège recommande l'augmentation de l'ensemble des tarifs des résidences pour l'année 2022-2023 selon la dernière valeur de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen, soit 4,4 %.

CONSIDÉRANT le prix offert par la concurrence;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des étudiantes et étudiants;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation à 94 % des tours rénovées et à 75 % des tours non rénovées (84 % de moyenne);

CONSIDÉRANT la charge mensuelle du contrat du fournisseur Internet (contrat jusqu'en 2023);

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de :

a) Location étudiante

Augmenter les prix (taxes incluses) pour l'année 2022-2023 (selon l'IPC annuel moyen) :

	Tours non rénovées (tarif mensuel)		Tours rénovées (tarif mensuel)	
	Tarifs 2021-2022	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2021-2022	Tarifs 2022-2023
Chambre simple	275 \$	287 \$	287 \$	300 \$
Chambre double	334 \$	349 \$	349 \$	364 \$
Chambre communicante	354 \$	370 \$	364 \$	380 \$
Chambre double (2 pers.)	380 \$	397 \$	396 \$	413 \$
Chambre communicante (2 pers.)	448 \$	468 \$	479 \$	500 \$

b) Vignette de stationnement

Augmenter les prix (taxes incluses) pour l'année 2022-2023 (selon l'IPC annuel moyen) :

Vignette annuelle		Vignette de session	
Tarifs 2021-2022	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2021-2022	Tarifs 2022-2023
114\$	119\$	67\$	70\$

c) **Service d'hôtellerie**

Augmenter les prix (taxes incluses) pour l'année 2022-2023 (selon l'IPC annuel moyen) :

Personne étudiante+	Année 2021-2022		Année 2022-2023	
Chambre avec literie	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	42\$	198\$	44\$	207\$
Double ou communicante	52\$	250\$	54\$	261\$
Personne non étudiante	Année 2021-2022		Année 2022-2023	
Chambre avec literie	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	57\$	260\$	60\$	271\$
Double ou communicante	62\$	302\$	65\$	315\$
Personne étudiante et non étudiante	Année 2021-2022		Année 2022-2023	
Chambres avec literie et appareils (Téléviseur 14po, micro-ondes et réfrigérateur)	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	67\$	287\$	70\$	300\$
Double ou communicante	78\$	339\$	81\$	354\$

21-15.08 AFFAIRES DIVERSES

Réalignement stratégique

Monsieur François Dornier annonce aux membres qu'il a eu un entretien avec madame Nathalie Parenteau, sous-ministre adjointe Performance, Financement et Soutien à la gestion au Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), d'où il ressort qu'il n'y a pas de nouveaux développements dans notre dossier. Monsieur Dornier a informé madame Parenteau que le budget du Collège est en équilibre cette année et que les coûts de convention sont à la baisse comparativement à l'année dernière. De plus, nous serons accompagnés par une firme comptable, tel que conseillé par le Ministère. Ladite firme proposera un mandat que nous ajusterons à notre convenance et les honoraires de celle-ci seront remboursés par le MES. Concernant certaines demandes de remboursement soumises au Ministère il y a plusieurs mois, on nous dit que ces dernières devraient nous être remboursées dans les prochaines semaines.

Idside Gouvernance

Monsieur Dornier présente les grandes lignes de l'outil Idside Gouvernance Web qui sert à gérer notamment les procès-verbaux, les ordres du jour, les extraits de résolution, etc. Cet outil organise plusieurs documents et les intègre dans un même outil de gestion de réunions. Il y a des niveaux de sécurité distincts et des droits partagés selon les responsabilités des personnes. Licence et droits avec coûts annuels à valider selon les besoins du Collège. L'outil est certifié au niveau de la sécurité avec le gouvernement du Québec. Cela peut être utile pour les directions qui ont à gérer des délais et plusieurs documents officiels. Une première rencontre a eu lieu la semaine dernière entre la représentante de la compagnie, madame Paule Savard, et messieurs François Dornier et Raymond Lacroix. M. Dornier propose que soit organisée une rencontre entre les employés qui auront à l'utiliser et la représentante, pour savoir si cet outil est valable et si on y voit un potentiel quelconque. Par la suite, selon l'évaluation qui en sera faite, monsieur Dornier présentera au comité exécutif une proposition. Les membres du comité sont en accord avec cette démarche.

21-15.09 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 45.

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)